

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 02.10.2008, de 19:30 à 21:30,
salle de gymnastique de St-Romain

Président	Marco AYMON
Secrétaire	Rita BONVIN
Présents	Béatrice AYMON, Sophie BETRISEY, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Nicole JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.
Excusés	Christophe AYMON, Gilles CHABBEY, Clément CRETТАZ, Didier PLASCHY, James GAILLARD.
Conseil municipal	Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Nicole BONVIN, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

DEBATS

2	100.02	Conseil général

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

Le Président du CG transmet les informations suivantes :

La municipalité a sollicité le Bureau du CG pour l'approbation d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 40'000.00 pour la route de la Poâ (exécution d'une canalisation pour l'irrigation par aspersion). Ce crédit sera traité en juin 2009 lors des Comptes 2008.

La municipalité a également fait parvenir au Bureau une demande de crédit concernant le Festival international des Musiques des Montagnes du Monde ; selon l'art 7j RCG, ce point n'est pas de la compétence du CG.

La municipalité a transmis les dossiers relatifs à la modification du PAZ et du RCCZ, comprenant les points suivants :

- RQC
- Création d'une zone de constructions et d'installations publiques à Moère, y compris une demande de défrichement dans cette zone
- Modification partielle du PAZ et du RCCZ.

Au vu de l'importance de ces dossiers, le Bureau a décidé de traiter ces points en décembre. Le Président rappelle à la municipalité que les exemplaires demandés doivent parvenir dès que possible au CG pour les transmettre à la commission EEEU. Concernant le Règlement communal, il serait souhaitable, économique et écologique de pouvoir travailler sur un fichier PDF.

Au sujet de la prolongation des zones réservées d'Anzère, le Président explique qu'après discussion avec le service technique, le Bureau avait décidé de traiter ce point en décembre. Il s'avère qu'à l'échéance du moratoire en vigueur le 28.02.2009, la prolongation des zones réservées risque de ne pas être homologuée, créant ainsi un vide juridique ; c'est pourquoi une modification de l'OJ, sur demande de la municipalité, sera proposée tout à l'heure afin de traiter ce point ce soir.

Le Bureau a également réceptionné 2 questions écrites de Patrice CHABBEY, l'une concernant le règlement des constructions et l'aménagement du territoire de la commune d'Ayent (date 06.07.08, réception par le Bureau le 06.08.08), l'autre l'information à la population sur de futurs règlements des quotas, des zones et des constructions (date 11.08.08, réception par le Bureau le 14.08.08). Ces questions ont été transmises au CC qui dispose de 3 mois pour adresser une réponse écrite.

1. Liste des présences

Ont signé la liste des présences 25 conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La convocation est parvenue aux conseillers généraux dans le délai légal et contenait les pièces nécessaires à l'étude des points à l'ordre du jour.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 12.06.2008.
4. Place du Pré des Sœurs : demande de crédit complémentaire.
5. Projet d'achat de locaux pour une nouvelle crèche : demande de crédit.
6. Divers.

Avant de soumettre la proposition de modification de l'OJ, le Président rappelle que la municipalité a imposé de plein droit un moratoire d'1 an dans les zones A2, A3, A5, A6, A7, A8, A9 et A11 par une publication dans le BO du 16.02.2007. Echu, le moratoire a été prolongé jusqu'au 28.02.2009 par le CC. Comme le RQC ne pourra pas entrer en vigueur avant cette date, le CC propose de le prolonger pour 3 ans, la loi autorisant la première prolongation par le CC, mais la deuxième étant de la compétence du CG. Il va de soi que, dès l'entrée en force du RQC, le moratoire s'interrompt automatiquement.

Vote

La modification de l'OJ avec l'ajout en point 6 de la prolongation des zones réservées d'Anzère est acceptée par 21 voix favorables, 1 avis contraire et 2 abstentions.

François DARBELLAY, Patrice CHABBEY, Alexandre BLANC et Serge BLANC annoncent une intervention dans les « Divers ».

3. Approbation du PV de la séance plénière du 12.06.2008

Le Président : Vous avez pu prendre connaissance du PV envoyé dans le délai légal, il n'en sera pas fait lecture.

Alexandre BLANC rappelle que lors de la séance de décembre 2007, lors du traitement du Budget 2008, le groupe PDC avait tenu à relever l'importance du tourisme pour la commune et était d'accord d'augmenter durant 2 ou 3 ans la contribution accordée à Anzère Tourisme, pour autant qu'un budget clair et justifié soit transmis dans les délais à la municipalité. Il est évident que, dès le moment où la participation communale augmente, des résultats doivent être exigés en retour. Comme rien n'était apparu dans le PV de la séance en question, le groupe avait réitéré cette demande lors de la séance de juin 2008, en vue de l'élaboration du prochain budget. Cette fois-ci il y a effectivement une phrase inscrite au PV, mais qui ne reflète pas clairement la position du groupe. Même si celui-ci reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une décision, il souhaiterait que l'intervention soit protocolée de manière plus complète, soit en se basant sur l'enregistrement, soit sur la présente intervention.

Le Président informe l'assemblée que malheureusement l'enregistrement n'a pas fonctionné lors de la dernière séance et remercie la Secrétaire pour le travail effectué.

Le PV est adopté avec l'intervention d'Alexandre BLANC.

4. Place du Pré des Sœurs : demande de crédit complémentaire

Le Président explique le déroulement des débats et indique que, conformément à l'art 6 RCG, le CC peut s'adjoindre les services d'un fonctionnaire. En accord avec les Chefs de groupe, le terme «fonctionnaire » a été élargi aux architectes pour les points 4 et 5 de cette séance, le RCG ayant été établi sur la base de règlements en vigueur dans les villes, dont l'administration compte des architectes fonctionnaires. Le cas échéant, l'architecte sera appelé à la table du CC.

Le Président de la commission de gestion Bernard MORARD rappelle le courrier envoyé au Bureau le 31.07.08, l'informant des dysfonctionnements dans le déroulement de ce dossier. Lecture du rapport par le rapporteur Benoît JOLLIEN. Aucune intervention du CG ni du CC.

Le Président de la commission EEEU Alain GOLLUT constate que les plus-values se justifient même si la procédure n'a pas été respectée et regrette la sous-estimation du coût du projet par l'architecte. Lecture du rapport par le Président de commission, en l'absence du rapporteur Christophe AYMON. Aucune intervention du CG ni du CC.

Les Chefs de groupe, Alexandre BLANC pour le groupe PDC, Gabrielle BOLLE pour le groupe PS et Nicole JOLLIEN pour le groupe EC acceptent l'entrée en matière.

Ouverture du débat

La majorité des intervenants relève les manquements importants liés à la procédure dans la gestion de ce dossier, alors que le projet lui-même, répondant aux attentes des sociétés locales et de la population, n'est pas contesté.

Afin de limiter le risque d'abstentions massives dû au mécontentement des Conseillers généraux, Alexandre BLANC, en accord avec les deux autres Chefs de groupe, propose d'ajouter une quatrième possibilité lors du vote, avec la formule suivante : *Oui, tout en sanctionnant la gestion du dossier par l'exécutif.*

Vote : proposition des Chefs de groupe par Alexandre BLANC :

La proposition d'ajouter une quatrième possibilité lors du vote, soit : *Oui, tout en sanctionnant la gestion du dossier par l'exécutif* est acceptée par 19 voix favorables, 2 avis contraires et 2 abstentions.

Dans la discussion finale, le Président de commune reconnaît que la procédure n'a pas été convenable et en assume pour une part la responsabilité. Ne connaissant pas les dépassements liés aux plus-values, il dit avoir fait rentrer les cahiers des charges des 2 principaux objets, terrassement et bétons, et à cette date-là, le 16.06.2008, la surprise a été grande. Toutefois, les attentes de la population sont enfin respectées avec l'aménagement de cette place. Il remercie le CG de son attitude et accepte les remarques émises.

Bernard MORARD cite les compétences de la commission de gestion et rappelle qu'elles ont été bafouées ; la commission ne pouvant cautionner cette manière de faire, elle ne donne pas de recommandation de vote, sans toutefois remettre en cause la qualité de la réalisation en cours.

Vote

La demande de crédit complémentaire de fr 560'000 pour la Place du Pré des Sœurs est acceptée par 19 voix favorables (dont 18 sanctionnant la gestion du dossier par l'exécutif), aucun avis contraire et 4 abstentions.

Le Président de commune réitère ses remerciements au CG pour son attitude et annonce que tout sera fait pour améliorer les procédures.

5. Projet d'achat de locaux pour une nouvelle crèche : demande de crédit.

Le Président explique le déroulement des débats.

Le Président de la commission de gestion Bernard MORARD précise que le rôle de la commission s'est limité à une analyse de l'aspect financier, 2 autres commissions travaillant sur ce même dossier. Lecture du rapport par Benoît JOLLIEN. Aucune intervention du CG ou du CC.

Présentation du travail de la commission par la Présidente de la commission ad hoc Nicole JOLLIEN et lecture du rapport par la Secrétaire Sophie BETRISEY. Aucune intervention du CG ou du CC.

Le Président de la commission EEEU Alain GOLLUT présente le travail de la commission ainsi que le rapport.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Ouverture du débat

Tout en se montrant tout à fait favorables à l'octroi de ce crédit, les intervenants émettent des remarques sur les plans technique (réflexions à faire sur le choix des matériaux, de l'isolation phonique, de l'aspect énergétique Minergie), financier (coût réel du projet, plus-values éventuelles à annoncer rapidement) et intergénérationnel (cohabitation harmonieuse entre les enfants de la crèche et les locataires des appartements protégés).

Vote

L'octroi d'un crédit de 3,5 millions de francs pour l'achat de locaux pour la nouvelle crèche est accepté à l'unanimité (24 voix favorables).

6. Prolongation des zones réservées d'Anzère

Le Président rappelle les circonstances pour l'ajout de ce point à l'OJ (cf. p. 2 et 3).

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Le Président de commune rappelle les bases légales pour la prolongation des zones réservées. Selon lui, l'homologation du nouveau règlement s'effectuant courant 2009, il est impératif de décider ce soir de cette prolongation et de ne pas attendre la plénière de décembre.

Quelques Conseillers généraux prennent la parole pour dénoncer le manque d'anticipation de la municipalité ; même si l'éventualité du traitement de ce point avait été envisagée, la confirmation n'est tombée que ce jour.

Jacques BLANC présente les zones réservées concernées, explique leur statut et relève la nécessité manifeste de prolonger ces zones.

Vote

La prolongation des zones réservées d'Anzère est acceptée par 22 voix favorables, aucun avis contraire et 2 abstentions.

7. Divers

François DARBELLAY demande si la commune est partie prenante du projet de construction de chapelle du home des Crêtes à Grimisuat, et si oui quelle est la participation financière attendue ?

Le Président de commune indique que la décision finale sera prise lors de la prochaine séance de Conseil. Le home a proposé d'amortir lui-même ce projet, tout en demandant un cautionnement d'emprunt, l'autre possibilité étant une participation financière des communes selon leur pro rata (Ayent 52%).

François DARBELLAY rappelle une précédente intervention au sujet de la sécurité des écoliers à Botyre sur le passage piéton. Actuellement, le passage n'est plus gardé par les patrouilleurs scolaires et les agents de la police communale ne sont pas présents régulièrement car ils ont d'autres tâches à accomplir.

Serait-il possible de faire garder ce passage par un adulte comme cela se fait dans d'autres communes ? La sécurité des enfants coûterait-elle trop cher et ne serait-elle pas une priorité ?

Le Président de commune explique que, à la suite de sollicitations de parents, la sécurité de ce passage a été assurée en septembre par les agents de police (6 interventions par jour), puis uniquement le matin. Le Président propose que dès lundi prochain, un auxiliaire complète le travail des agents de police lorsque ceux-ci ne peuvent être présents, et cela jusqu'à la fin de l'année, le temps d'étudier une solution pour garantir de manière continue ce service. Les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire ne voulant plus assurer ce service, il s'avère indispensable de charger un adulte de cette tâche.

Patrice CHABBEY demande que toutes les commissions du législatif et de l'exécutif établissent un rapport de législature, avec buts et objectifs atteints ou non, afin que les nouveaux élus ne « réinventent pas la roue » tous les quatre ans.

Le Président de commune en prend acte.

Nicole BONVIN indique que toutes les commissions tiennent des PV de leurs séances et qu'ils se trouvent à la commune. Elle se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient avoir des informations sur les travaux des commissions de l'énergie et de l'environnement.

Patrice CHABBEY demande que ces PV soient systématiquement transmis au législatif.

Le Président répond par la négative.

Alexandre BLANC rend attentive la municipalité au temps nécessaire à l'analyse des modifications du RCCZ et le RCQ, ces objets étant prévus pour la séance plénière de décembre. Il invite la municipalité à transmettre dès que possible les documents, faute de quoi le groupe PDC se réserve le droit de refuser l'entrée en matière au mois de décembre.

Le Président du CG précise qu'un seul exemplaire de ce volumineux dossier est en possession du CG, un courrier a été transmis à la municipalité pour demander des copies à transmettre au CG.

Serge BLANC, au nom du groupe EC, demande des informations au sujet de l'exercice financier 2007-2008 de Télé-Anzère SA.

Le Président de commune répond qu'il s'agit du plus beau chiffre que Télé-Anzère ait connu depuis sa création, avec presque 7 millions de chiffre d'affaires, bienvenus pour assumer les responsabilités financières de l'entreprise.

Patrice CHABBEY rappelle un aspect légal et demande si la SDA a déjà présenté son budget et le programme d'activités 2008-2009.

Le Président annonce que le dossier est parvenu à la municipalité en début de semaine et qu'il sera traité lors de la prochaine séance de conseil.

Patricia CONSTANTIN demande si le radar sera remis en service avec la présence de deux agents de police.

Le Président répond que ces personnes doivent suivre préalablement un cours et que le contrôle très dissuasif par radar sera maintenu.

Salutations d'usage par le Président de commune.

Salutations d'usage et clôture de la séance par le Président du CG.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LACOMMUNE D'AYENT**

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita